

# **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal**

## **Du 27 janvier 2016**

Le vingt-sept janvier deux mille seize, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

**Date de convocation : 20 janvier 20216**

**Nombre de conseillers : 15**

**Nombre de présents : 10**

**Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3**

**Nombre de votants : 13**

**Etaient présents :**

**M. DUMONTEUIL, Maire,**

**Mme CAMUT, M. CHARIOL, M. GADRAT, Mme GUILLOT, Adjoints.**

**M. BONNEFON, M. DEBART, M. DEFRANCE, M. RIPES, Mme TRIBAUDEAU.**

**Absentes ayant donné procuration :**

**Mme CHARVET ayant donné pouvoir à Mme CAMUT**

**Mme SAINTE LUCE ayant donné pouvoir à M. DEBART**

**Mme XANS ayant donné pouvoir à M. CHARIOL**

**Absent excusé :**

**M. COURREAUD** (a donné pouvoir à M. DEBART le 27 janvier, mais délégation irrecevable car M. DEBART a déjà reçu pouvoir de Mme Sainte-Luce, remis le 22 janvier)

**Absente :**

**Mme BLANCH- LANA O**

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.**

**Mme Camut est désignée secrétaire de séance.**

**Présentation du Schéma de mutualisation :**

M. Bernard LAURET, Président de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais, et Madame la Directrice Générale des Services de la CDC présentent le schéma de mutualisation du territoire, soumis au Conseil communautaire le 16 décembre 2015. Après avoir rappelé le cadre juridique, ils donnent un bilan de l'état du personnel sur le territoire intercommunal, ainsi que des opérations de mutualisation déjà entreprises. Les orientations du schéma et les étapes de mise en œuvre sont aussi présentées.

Un débat s'ensuit, duquel il ressort qu'il est de l'intérêt de toutes les collectivités de travailler ensemble pour réaliser des économies d'échelle et éviter d'augmenter la pression fiscale. La mutualisation devra être mise en œuvre de manière intelligente et concertée.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable au schéma de mutualisation qui vient de lui être présenté.

## **Présentation du PADD de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais**

M. Bernard LAURET, Président de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais, et Monsieur Gallitre, chargé de mission au sein du service urbanisme de la CDC, présentent le PADD (projet d'aménagement et de développement durable), phase préalable à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ils en rappellent les enjeux : redonner de l'attractivité au territoire du Grand Saint-Emilionnais tout en maîtrisant son développement, et les orientations retenues pour y parvenir.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable au PADD présenté.

## **Présentation du PLH de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais**

M. Bernard LAURET, Président de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais, et Monsieur Gallitre, chargé de mission au sein du service urbanisme de la CDC, présentent le PLH (programme local de l'habitat), phase préalable à l'élaboration du Plan local d'Urbanisme Intercommunal. Ils en rappellent les enjeux et les orientations retenues.

Le Conseil Municipal prend acte du positionnement de Saint Sulpice de Faleyrens dans le groupe 1 de ce programme, qui distingue trois groupes de communes à développer. M. Chariol émet quelques doutes sur la faisabilité du quota réservé à la Commune en matière de logements ; Monsieur le Maire rappelle que le programme pourra être modulé en fonction des réalisations des autres communes et Monsieur Bonnefon complète en précisant que le conseil sera vite fixé si le lotissement envisagé voit le jour. Monsieur Debart valide le positionnement dans le groupe 1. Il demande que la problématique du bassin de rétention par rapport aux eaux venant de Saint Emilion soit réexaminée, indépendamment du PLH.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable au projet de PLH présenté.

## **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2015**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2015

## **Avis sur le projet de SCOT du Grand Libournais**

Par arrêté en date du 26 novembre 2015, le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais a arrêté le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Dans le cadre de l'association des collectivités et autres structures à l'élaboration du SCOT, la Commune de Saint Sulpice de Faleyrens a reçu le 16 décembre 2015 un dossier complet (rapport de présentation, PADD, DOO et délibérations) afin que le Conseil Municipal puisse communiquer son avis sur ce schéma dans un délai de trois mois.

Le Conseil Municipal, destinataire des documents, et après en avoir pris connaissance, donne à l'unanimité de ses membres présents et représentés un avis favorable au Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Libournais. Il relève cependant que ce schéma ne semble pas prendre en compte l'évolution territoriale consécutive à une éventuelle fusion des intercommunalités.

### **Autorisation d'ouvrir des crédits nouveaux d'investissement avant le vote du budget 2016 :**

Monsieur le Maire rappelle la problématique liée à la malfaçon des sols de l'école et l'accord qui a pu être trouvé avec l'entreprise et la compagnie d'assurance. Les travaux doivent donc être entrepris rapidement.

Les travaux de réfection des sols dans les sept classes n'ont pas été engagés en 2015 et ne font donc pas l'objet d'un reste à réaliser.

M. le Maire sollicite donc l'autorisation d'engager ces crédits avant le vote du budget pour un montant de 48 045,76 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, par un vote à l'unanimité de ses membres présents et représentés, Monsieur le Maire à engager ces crédits, et dit que cette somme sera portée au budget 2016.

### **Adhésion de la commune de CESSAC au SIVU du chenil du Libournais**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 1983 –modifié successivement les 1<sup>er</sup> octobre 1991, 17 février 1993, 6 août 1993, 29 mars 1996, 7 novembre 1996, 26 mai 1997, 27 avril 1998, 27 avril 1999, 5 novembre 1999, 5 avril 2000, 6 juillet 2000, 10 janvier 2001, 14 mai 2002, 12 septembre 2002, 21 août 2003, 13 août 2004, 20 avril 2005, 7 juin 2006, 29 janvier 2007, 21 mai 2007, 1<sup>er</sup> juillet 2009, 18 juin 2010, 7 août 2012, 30 octobre 2013 et 2 mars 2015 portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du chenil du Libournais regroupant, initialement, 53 communes de l'arrondissement de Libourne,

Vu la délibération en date du 25 septembre 2015 par laquelle la commune de Cessac sollicite son adhésion au SIVU du chenil du Libournais.

Vu la délibération du Comité Syndical du SIVU du Chenil du Libournais en date du 14 décembre 2015 acceptant cette demande d'adhésion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la vocation du SIVU est d'accueillir le plus grand nombre possible de Communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la demande d'adhésion au SIVU formulée par la commune de Cessac

### **SIVU du Chenil du Libournais: modification des statuts portant sur le lieu du siège social du syndicat**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée,

Vu la Loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,

Vu la Loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération,

Vu l'arrêté du 17 novembre 1983 portant Création du SIVU du chenil du Libournais

Vu les arrêtés ultérieurs portant modification de ses membres

Considérant que le SIVU CHENIL du LIBOURNAIS est situé sur la Commune de SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND,

Considérant que le secrétariat et la comptabilité sont réalisés en Mairie de SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND,

Le Comité syndical, par délibération en date du 14 décembre 2015, a adopté la décision statutaire suivante :

## STATUTS MODIFIES

**Article 3** : Le siège du syndicat est fixé à la Mairie de SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND.

Cette modification des statuts est soumise, dans un second temps, auprès de chaque commune adhérente pour décision majoritaire avant qu'un éventuel arrêté préfectoral modificatif soit établi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la modification des statuts du syndicat du Chenil du libournais présentée ci-dessus.

### **Création d'un poste dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi**

Face aux difficultés induites par l'absence de plusieurs membres du personnel titulaire au sein de l'école, des agents contractuels de remplacement ont été régulièrement recrutés.

Pour pallier cette difficulté chronique, il est proposé de créer un emploi dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour une durée de un an, renouvelable une fois, à partir du mois de mars 2016, et pour une durée hebdomadaire annualisée de 20 h 00. Les conditions relatives à ce type d'emploi ont été présentées au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'ouverture d'un poste dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi dans les conditions présentées ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'ouverture de ce poste.

### **Détermination de l'augmentation du loyer du cabinet de kinésithérapie**

Les travaux d'extension du cabinet de kinésithérapie vont se terminer au mois de mars 2016 au plus tard.

Il convient de convenir du loyer à appliquer à partir de la mise à disposition du local. Monsieur le Maire a proposé la somme de 1 900 € à la locataire, qui l'a acceptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le loyer du cabinet de kinésithérapie à 1 900 €, à partir du 1<sup>er</sup> du mois suivant la livraison du bâtiment.

Le conseil Municipal devra étudier ultérieurement une demande de nouvelle extension.

### **Modification des tarifs communaux 2016 à compter du 1<sup>er</sup> février**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 :

#### **FOYER COMMUNAL : tarifs inchangés, soit :**

<b>Public</b>	<b>Tarifs 2016 en €</b>	<b>Caution 2016 en €</b>
<b>Jeunes – 25 ans</b>	100	100
<b>Adulte pour 24h</b>	200	200
<b>Adultes pour 48h</b>	300	300
<b>Public hors commune pour 48 h</b>	800	800

## **CANTINE GARDERIE**

	<b>Tarifs au 1<sup>er</sup> mars 2016 en €</b>
Repas jusqu'à 2 enfants	2,10
Repas à partir du 3ème enfant	1,90
Repas instituteur	4,200
Garderie (matin, 16h30/17h30 et mercredi midi)	1,40
Garderie (soir à partir de 17 h 30)	0,70

## **CIMETIERE : tarifs inchangés, soit :**

<b>Prestations</b>	<b>Tarifs 2016 en €</b>
<b>Sonnerie cloches</b>	23,50
<b>Vacation de Police</b>	20,30
<b>Acquisitions</b>	
<b>1/2 Concession perpétuelle/m2 et Concession perpétuelle/m2</b>	50
<b>Concession trentenaire/m2</b>	33,50
<b>Case columbarium 15 ans</b>	367,50
<b>Case columbarium 30 ans</b>	736
<b>Case columbarium 50 ans</b>	1050,50

**Photocopies et fax : tarifs inchangés, soit :** A4 blanc et noir : 30 centimes ; A4 couleur : 50 centimes ;  
A3 blanc et noir : 60 centimes ; A3 couleur : 1 €  
Fax : 1€

## **Marché : tarif inchangé, soit :**

1,50 € le mètre linéaire

## **Avis sur la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres**

L'avis du Conseil Municipal a été sollicité par Monsieur le Préfet, le 9 novembre 2015, sur la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres desservant la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, n'émet pas d'avis défavorable sur le projet de classement sonore présenté.

## **POINT SUR LES COMMISSIONS**

### **Finances**

Le 27 janvier 2016, la Trésorerie est de 330 777,12 €.

Une réunion de la Commission finances est fixée au 4 février à 18 h 00.

Monsieur le Maire confirme les subventions acquises au titre de la DETR 2015 : 22 533 € pour le citystade, 8 129 € pour le cabinet de kinésithérapie, 99 822,98 € pour la bibliothèque

La demande de FDAEC est à présenter avant le 30 juin

Monsieur le Maire présente le plan de rénovation énergétique de l'Habitat National, financé par la région, qui se concrétise par le programme Reno'Aqt, à destination des mairies et des artisans.

### **Information-communication**

Monsieur Debart propose une réunion de la commission pour travailler sur le prochain Saint Sulpice Infos dont le thème sera « les 50 ans du club de football ». La réunion est fixée au 9 février à 17 h 30. Monsieur Debart se charge de contacter les responsables du club pour recueillir des archives et informations.

Monsieur Debart indique qu'il a introduit sur le site communal un fonds vidéo dont le rendu est très satisfaisant.

### **Urbanisme**

Monsieur Chariol propose une réunion de la commission, fixée au 4 février à 17 h 00, afin de faire le point sur les dossiers gérés depuis la dernière réunion, et ceux en cours.

L'enquête publique dans le cadre de l'AVAP aura lieu du 25 janvier au 25 février (Commissaire enquêteur présent le 29 janvier de 14 h à 17 h 00 à Saint Sulpice de Faleyrens)

### **Voirie et berges**

Monsieur Gadrat informe que la commission voirie s'est réunie afin de définir les travaux susceptibles d'être budgétisés en 2016 : les trottoirs des cités du Païche et du Foirail, la voie communale n°6 de la Garrigue.

Les travaux sur les berges avancent à un rythme satisfaisant.

Le cabinet d'études, l'entreprise et la lyonnaise des Eaux ont été contactés pour rechercher une solution définitivement satisfaisante au problème des caniveaux centraux du bourg, qui claquent.

Madame Tribaudeau signale que les parents se plaignent de la dangerosité de la sortie au niveau de la salle d'activités.

Quatre architectes ont été admis à présenter une offre pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la bibliothèque et seront prochainement reçus pour une audition par la commission.

### **Bâtiments et cimetière**

L'extension du cabinet de kinésithérapie devrait être terminée le 15 février.

Les travaux de rénovation d'un logement à la RPA devraient être achevés à la fin de la semaine.

Le nécessaire a été fait pour solutionner le problème des souris dans une classe.

Il est demandé s'il est exact que certains cours de musique ont lieu à l'école car il fait trop froid dans l'école de musique. L'information n'a pas été rapportée à la mairie. On va se renseigner.

Monsieur le Maire informe qu'il a pris contact avec une société pour un devis pour l'extension du columbarium.

L'étude d'implantation du citystade vient juste d'être remise par le cabinet d'études.

## **Ecole/cantine/jeunesse**

Monsieur Ripes indique que 4 classes pourraient être refaites pendant les vacances de février. A ce titre, il fait appel à de la main-d'œuvre volontaire pour déménager les salles concernées le samedi 13 février (matin). Des draps hors d'usage seront aussi les bienvenus pour protéger les meubles.

Une réunion avec les animateurs des TAP aura lieu le lundi 8 février, afin de prévoir les animations à venir.

Monsieur le Maire présente une Charte signée à Listrac Médoc contre les traitements phytosanitaires à proximité des écoles. Madame Guillot suit le dossier.

Monsieur Ripes informe ses collègues que la réforme de l'enseignement pourrait impliquer un achat de nouveaux livres pour un budget de 5 150 €.

M. Bray va contacter un spécialiste en insonorisation pour la cantine

## **Vie associative/fêtes/cérémonies/sports**

Madame Tribaudeau indique que la Commission s'est réunie le 26 janvier pour étudier les modalités de versement des subventions en 2016. Aucun consensus n'a émergé et les formulaires de 2015 seront reconduits, en demandant aux associations de préciser dans quelles manifestations/activités de la Commune, elle se sont impliquées en 2015 ou s'impliqueront en 2016.

Monsieur le Maire rappelle que le Repas des Aînés aura lieu le 31 janvier. Il regrette que peu d'élus soient présents, l'idée étant qu'il y ait un conseiller par table. Monsieur Debart explique que cette attente n'a pas été perçue clairement.

## **Logement / aide sociale**

Madame Camut confirme qu'un seul logement est disponible à la RPA, et rénové.

Le nouveau mobilier de la RPA a été livré ; le résultat est très satisfaisant.

Monsieur le Maire expose qu'un cabinet infirmier devrait s'installer à la place du cabinet dentaire.

Il confirme que le candidat à la reprise de l'épicerie, Monsieur MARTINEAU, a été retenu par M. Ripes et lui-même, et que l'activité devrait commencer le 1<sup>er</sup> avril.

## **Espaces verts**

Madame Guillot expose que les branches des arbres sont broyées pour fabriquer du compost pour pouvoir, l'année prochaine, l'étendre sur le terrain de football. Le broyeur a été loué.

Par ailleurs, un traitement à base de blé germé et de valériane est en cours d'expérimentation sur ce même terrain

## **QUESTIONS DIVERSES**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la population totale est de 1 557 habitants.

Monsieur le Maire propose à ses collègues de participer à une formation à l'utilisation du défibrillateur. Les associations de football, tennis et danse seront contactées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.